

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

Séance ordinaire du 5 mai 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 mai 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2025-05-1043 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Retrait du point 5.1 : Règlements d'urbanisme.

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1044 Procès-verbaux : avril 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues au mois d'avril 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2025 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1045 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 mai 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 318 603,19 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 mai 2025.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

2025-05-1046

Programme RénoRégion : abolition

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

Considérant que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de demander au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau :
 - de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
 - de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.
- de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :
 - Monsieur François Legault, premier ministre du Québec ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation ;
- Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire ;
- Monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1047 Clinique Pro-Santé : tournoi de golf

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Clinique Pro-Santé de Marieville dans le cadre de la tenue d'un tournoi de golf ;

Considérant que, selon l'information reçue, plusieurs citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville sont des patients de la Clinique ;

Considérant que les membres du Conseil désirent faire un don à la Clinique ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 160 \$ à la Clinique Pro-Santé à titre de don pour l'année 2025, sans participation au tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1048 Saint-Alexandre : échangeur routier

Considérant la résolution 25-04-74 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexandre lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

Considérant que cette résolution dénonce l'abandon de l'échangeur routier dans le Plan québécois des infrastructures 2025-2035 ;

Considérant l'importance de l'échangeur pour la sécurité des usagers de la route et l'accès des résidents de la région à l'autoroute 35 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer la Municipalité de Saint-Alexandre dans ses démarches ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de dénoncer fortement l'abandon de l'échangeur de Saint-Alexandre dans le Plan québécois d'infrastructures 2025-2035 ;
- de demander au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision ;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Alexandre ;
- de transmettre copie de la présente résolution à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, Madame Geneviève Guilbeault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, Monsieur Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures, Madame Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, Madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

2025-05-1049 École Notre-Dame-du-Sourire : activité vélo

Considérant la demande de l'école Notre-Dame-du-Sourire pour les services de la Régie intermunicipale d'incendie dans le cadre de l'activité vélo prévue le 27 mai 2025 ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville devra assumer les frais de la Régie relatifs à la tenue de cette activité ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de confirmer à la Régie que la Municipalité est favorable à la tenue de l'activité vélo et que le coût des services de la Régie sera assumé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Assurances : renouvellement

Les documents concernant le renouvellement des assurances municipales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) sont déposés.

2025-05-1050 Bureau municipal : fermeture pour la période des vacances

Considérant que les membres du Conseil désirent que le bureau municipal soit fermé deux semaines au cours de l'été 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 14 au 28 juillet 2025 inclusivement pour la période des vacances estivales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1051 Scellement de fissures

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder au scellement de fissures sur différents chemins ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat à L'Équipe Marcil inc., selon les termes de la soumission datée du 22 avril 2025, pour un montant de 14 940 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1052 Rue Bonvouloir : abat-poussière

Considérant que les membres du Conseil désirent que de l'abat-poussière soit appliqué sur la rue Bonvouloir au besoin ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

- d'accorder le contrat à Entreprises J Provost inc., selon les termes de la soumission datée du 29 avril 2025, pour un montant saisonnier maximal de 12 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1053 Marquage de la chaussée 2025

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à Lignes Maska, selon les termes de la soumission datée du 24 avril 2025, pour un montant de 51 863,30 \$ plus taxes pour les articles 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Entretien des chemins d'hiver : résiliation

Le courriel daté du 15 avril 2025 de Monsieur Maxime Fréreau, président de B.Fréreau & Fils inc., informant la Municipalité de la cessation des activités de déneigement de son entreprise est déposé.

2025-05-1054 Accotements : rechargement

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder au rechargement d'accotements dans le rang de la Rivière Ouest ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à Pavages MCM, selon les termes de la soumission datée du 7 avril 2025, pour un montant maximal de 23 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1055 Rang de la Rivière Est : services techniques

Considérant qu'en 2024, la Municipalité a déposé une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour la réfection du rang de la Rivière Est phase 1 et une demande pour la phase 2 ;

Considérant que la demande d'aide financière pour la phase 2 des travaux a été acceptée ;

Considérant que les membres du Conseil désirent présenter à nouveau une demande d'aide financière pour la phase 1 lors du prochain appel de projets du PAVL, volet Redressement — Sécurisation ;

Considérant la soumission reçue pour le soutien technique dans le cadre du dépôt de la demande d'aide financière ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

- d'accorder le contrat à Tetra Tech QI, selon les termes de la soumission datée du 30 avril 2025, pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur le conseiller Mario Daigneault déclare son intérêt concernant le prochain point à l'ordre du jour pour l'embauche d'un journalier et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

2025-05-1056 Journalier : embauche

Considérant l'absence pour une durée indéterminée de Monsieur Xavier Turcotte-Duquet, journalier ;

Considérant que la candidature de Monsieur André Daigneault a été retenue pour le poste ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur André Daigneault à titre de journalier sur appel, et ce, selon les conditions du document intitulé "Conditions de travail - André Daigneault – 5 mai 2025."

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

2025-05-1057 Système de chlore : sonde et entretien

Considérant l'entretien annuel de l'analyseur de chlore au réservoir d'eau potable ;

Considérant que la sonde de PH de l'analyseur doit être remplacée ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accorder le contrat à ChloraTech, selon les termes de la soumission datée du 17 avril 2025, pour un montant de 1 594,98 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1058 Détecteur de chlore : installation et calibration

Considérant que le détecteur de chlore acheté en 2024 doit être installé au réservoir et calibré ;

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'un système d'alarme visuelle intérieur et extérieur soit installé ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à CDTEC Calibration inc., selon les termes de la soumission datée du 14 avril 2025, pour un montant de 723,25 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

2025-05-1059 Pompe numéro 2 : entretien

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder à l'entretien de la pompe numéro 2 de la station de pompage d'eau potable ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'entretien de la pompe numéro 2 par Meunier Électrique et Fils pour un montant maximal de 12 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1060 Espace clos : équipement

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre l'acquisition d'équipement pour les opérations en espace clos ;

Considérant qu'un détecteur multigaz est nécessaire pour la réalisation de telles opérations ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat d'un détecteur multigaz auprès de CSL Industriel Inc., selon les termes de la soumission datée du 6 mars 2025, pour un montant de 1 349 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1061 Ministère de l'Environnement : sanction administrative pécuniaire

Considérant la sanction administrative pécuniaire numéro 402338696 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs imposée à la Municipalité en date du 17 avril 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer une demande de réexamen ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande de réexamen de la décision de la sanction numéro 402338696 auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril 2025 est déposé au Conseil.

2025-05-1062 Lot 4 391 671 (rang des Irlandais) : demande d'autorisation à la CPTAQ

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 4 391 671 d'une superficie de 1 161,9 mètres carrés ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

Considérant que le lot visé est situé dans la zone mixte résidentielle commerciale industrielle (Mric-2), selon le plan de zonage de la Municipalité ;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une habitation unifamiliale ;

Considérant que la demande a été évaluée en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autres emplacements appropriés disponibles sur le territoire pouvant satisfaire à la demande ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2025-04-199) ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'aviser la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité ;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-05-1063 Terrains : rechargement et nivellement

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder au rechargement et au nivellement de plusieurs terrains de loisir ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à LEL, selon les termes de la soumission datée du 16 avril 2025, pour un montant de 5 475 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-05-1064 Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 MAI 2025**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire